

**Lycée Professionnel  
Les Grippeaux**

1 rue Edouard Herriot  
BP 139  
79204 PARTHENAY Cedex

☎ : 05 49 64 07 40

☎ : 05 49 95 20 57

✉ : ce.0790090u@ac-  
poitiers.fr

Affaire suivie par :  
Pascale BAYET  
Proviseure

Christine PUBERT  
Adjointe administrative

L'équipe de direction

aux

Parents d'élèves de seconde professionnelle  
Parents d'élèves de première professionnelle  
Parents d'élèves de 1<sup>ère</sup> année CAP

Parthenay, le 28 juin 2019

Objet : Inscriptions

Madame, Monsieur,

Conformément à votre demande et suite à la commission d'affectation, j'ai le plaisir de vous informer que votre enfant est admis au lycée professionnel « Les Grippeaux » à la rentrée 2019.

Je vous invite à venir au lycée professionnel pour procéder à son inscription, soit

**Judi 4 juillet 2019 entre 9 h 30 et 20 h 00**

Ou

**Vendredi 5 juillet 2019 entre 9 h 00 et 12 h 00**

muni des éléments, cités au verso, permettant de constituer son dossier. Aucune inscription ne sera acceptée par courrier.

**Toutefois si vous n'acceptez pas la place qui vous est proposée, vous voudrez bien avertir le secrétariat par téléphone dès réception de ce courrier et le confirmer par écrit en précisant le motif.**

L'équipe éducative vous remercie de la confiance que vous lui témoignez. Nous ferons tout pour que votre enfant profite au maximum des possibilités offertes par le lycée et qu'il en tire le meilleur parti.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées



La proviseure  
Pascale BAYET



LYCÉE PROFESSIONNEL "LES GRIPPEAUX"  
LA  
PARTHENAY

**Voir au verso les documents à fournir le jour de l'inscription**

## CONSTITUTION DU DOSSIER

Documents à remettre le jour de l'inscription

- 1 certificat de sortie (exeat) à demander à l'établissement d'origine
- 1 RIB
- 1 acte de naissance uniquement pour les élèves de nationalité étrangère
- En cas de divorce, la photocopie de l'extrait de jugement concernant la garde des enfants
- 1 copie des vaccinations
- 1 attestation assurance scolaire 2019-2020
- Attestation PSC1 (attestation 1<sup>er</sup> secours)
- Copie de l'attestation de recensement ou de la JDC (uniquement pour les élèves de plus de 16 ans )

### Facultatif

- 1 chèque de 10 € libellé à l'ordre de la maison des lycéens (adhésion à l'association)
- 1 chèque de 10 € libellé à l'ordre de l'association sportive (adhésion UNSS)

### Apporter

- Le carnet de santé
- Copie du PAI (projet d'accueil individualisé) uniquement pour un élève à problème médical particulier)
- Le livret de famille